

14 mars 2022

Information réglementée – Information privilégiée



## Communiqué de presse<sup>1</sup>

### Rosier fait le point sur les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2022

L'assemblée générale extraordinaire de Rosier SA a eu lieu aujourd'hui.

Conformément à l'annonce faite dans le communiqué de presse du 12 mars 2022, les actionnaires ont décidé de suivre la proposition du conseil d'administration et de reporter la délibération et les décisions sur les points (3) à (9) de l'ordre du jour relatifs à l'augmentation de capital à une future assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en temps voulu.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, comprenant (i) les questions écrites des actionnaires et les réponses écrites du conseil à ces questions et (ii) un résumé des questions orales posées par les actionnaires au cours de l'assemblée et les réponses orales qui y ont été apportées par le conseil, sera publié sur le site Internet du Rosier et accessible via le lien suivant: <https://www.rosier.eu/fr/informations-financieres/action-actionnaires/assemblee-generale/>.

Rosier a demandé à la FSMA de maintenir la suspension de la négociation des actions Rosier sur Euronext Brussels en attendant la publication d'un communiqué de presse expliquant de manière précise la situation financière de Rosier et les nouvelles mesures proposées.

Au nom du Conseil d'administration.

*Willy Raymaekers*  
Président et CEO du Groupe Rosier

<sup>1</sup> Également disponible sur le site web [www.rosier.eu](https://www.rosier.eu) sous la rubrique "Informations financières".